

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 13 JUILLET 2020

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue par voie de visioconférence, le 13 juillet 2020 à 19 heures.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents à cette visioconférence :

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement :

*M. Rémy Guay, conseiller
M. Luc Cauchon, conseiller
Mme Nadine Tremblay, conseillère
Mme Solange Lapointe, conseillère
M. Bernard Harvey, conseiller*

Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon

Assistent également à la séance par visioconférence : madame Brigitte Harvey, directrice générale, monsieur Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint et directeur des travaux publics et monsieur Nicolas Savard

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR **RÉSOLUTION NO 11929-07-20**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE l'ordre du jour présenté soit adopté en conservant la mention « affaires nouvelles ».

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 22-06-2020**
- 4. Appel d'offres, soumission et demande de prix**
 - 4.1 Octroi de soumission – Travaux de pose d'enrobé bitumineux sur la rue Clairval
 - 4.2 Autorisation d'appel d'offres – Réfection de la rue du Foyer
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
 - 5.1 Séances du conseil municipal
 - 5.2 Octroi d'aides financières
 - 5.3 Vente de terrain – Mélina Gagnon et Hugo Lapointe
 - 5.4 Vente de terrain – Lisette Harvey et Steeve Côté
 - 5.5 Engagement – direction générale
 - 5.6 Gel du taux d'intérêt
 - 5.7 Renouvellement du bail avec le Comptoir vestimentaire de Clermont
 - 5.8 Mandat à Morency Société d'avocats
- 6. Travaux Publics**
 - 6.1 Amendement à la résolution 11772-11-19 – délai modifié
- 7. Urbanisme et environnement**
 - 7.1 Demande de permis de rénovation – PIIA – 65 rue St-Philippe
- 8. Sécurité incendie**
 - 8.1 Démission de M. Daniel Boudreault au poste de pompier volontaire
- 9. Loisirs, culture et tourisme**
 - 9.1 Appui à une demande de subvention – Club Nairn, fonds municipal – programme projet structurant
 - 9.2 Rallye de Charlevoix – édition 2020
- 10. Avis de motion et règlements**
 - 10.1 Adoption du règlement VC-415-20-12 modifiant le règlement VC-415-10 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés
- 11. Comptes**
 - 11.1 Ratification des déboursés et salaires de juin 2020
 - 11.2 Autorisation de paiement des comptes à payer au 30 juin 2020

12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS

13. Levée de l'assemblée

**3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX
RÉSOLUTION NO 11930-07-20**

IL EST PROPOSÉ MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET RÉ-SOLU UNANIMEMENT QUE les membres du conseil municipal acceptent le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 22 juin 2020 et ce avec dispense de lecture ; une copie dûment certifiée leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19).

4. APPEL D'OFFRES ET SOUMISSIONS

**4.1 OCTROI DE LA SOUMISSION – TRAVAUX DE POSE D'ENROBÉ BITUMINEUX SUR LA RUE CLAIRVAL
RÉSOLUTION NO 11931-07-20**

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a procédé par appel d'offres public afin d'obtenir une soumission pour la mise en place d'un nouvel enrobé bitumineux sur la rue Clairval;

ATTENDU QUE les soumissions reçues ont été ouvertes le vendredi 10 juillet 2020 à 11 h;

ATTENDU QUE la soumission conforme la plus basse a été déposée par la compagnie Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE la Ville de Clermont accepte la soumission de la compagnie Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc. au coût de 286 316,84 \$ taxes incluses.

**4.2 MANDAT D'APPEL D'OFFRES – RÉFECTION DE LA RUE DU FOYER
RÉSOLUTION NO 11932-07-20**

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a présenté une demande d'aide financière dans le cadre du Programme « FIMEAU » - Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau pour la réhabilitation des conduites de la rue du Foyer;

ATTENDU QUE la rue du Foyer a été identifiée comme l'une des rues prioritaires dans le plan d'intervention de la Ville de Clermont;

ATTENDU QUE la Ville de Clermont s'est engagée, par la résolution no. 11714-08-19 à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet, ainsi que les coûts non admissibles et les dépassements de coûts et que cette somme sera prise à même le surplus non réservé de la Ville de Clermont;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE monsieur Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint et directeur des travaux publics soit autorisé à préparer les documents d'appel d'offres qui seront distribués par le système électronique SE@O conformément à la Loi sur les Cités et Villes du Québec. La conformité des soumissions reçues sera analysée par un comité dont les membres seront nommés par la directrice générale.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'octroi du contrat se fera au moment de la confirmation finale des aides financières.

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

**5.1 SÉANCES DU CONSEIL
RÉSOLUTION NO 11933-07-20**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 717-2020 du 8 juillet 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 15 juillet 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT QUE la situation actuelle de la pandémie de la COVID-19 permet d'assouplir certaines mesures mises en place pour protéger la santé de la population, tout en maintenant certaines d'entre elles nécessaires pour continuer de la protéger;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil municipal siégera devant public à toute séance (ordinaire ou extraordinaire) à compter du 10 août 2020;

Compte-tenu que les séances comprennent une période de questions par le public, que celui-ci soit autorisé à transmettre par écrit des questions à tout moment avant la tenue de la séance par courriel à : info@ville.clermont.qc.ca

QUE les séances ordinaires se tiendront selon le calendrier prévu en début d'année, à compter de 20 h.

**5.2 OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES
RÉSOLUTION NO 11934-07-20**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Ville de Clermont accorde les aides financières suivantes :

- | | |
|--|-----------|
| • Club de curling Nairn
<i>Modernisation du système de réfrigération et du système de ventilation</i> | 18 270 \$ |
| • Club de tennis l'envol
<i>Fonctionnement annuel</i> | 5 000 \$ |

**5.3 VENTE DE TERRAIN À MÉLINA GAGNON ET HUGO LAPOINTE
RÉSOLUTION NO 11935-07-20**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS QUE la Ville de Clermont vend à Mélina Gagnon et Hugo Lapointe, demeurant au 1004 Chemin du Golf à La Malbaie, les terrains suivants :

Lot **6 074 436** au cadastre du Québec, dans la Ville de Clermont, contenant une superficie de 532 mètres carrés.

Lot **6 074 437** au cadastre du Québec, dans la Ville de Clermont, contenant une superficie de 483,9 mètres carrés pour un coût total de 22 192,59 \$ et ce conformément à la promesse d'achat intervenue entre les deux parties en date du 2 juillet 2020.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 13 JUILLET 2020

QUE Monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que Madame Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence M. Daniel Desmarceaux, directeur général adjoint sont autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance.

QUE la présente résolution soit adressée à madame Mélina Gagnon et monsieur Hugo Lapointe ainsi qu'à Me Lise Robitaille, notaire.

5.4 VENTE DE TERRAIN À LISETTE HARVEY ET STEEVE CÔTÉ **RÉSOLUTION NO 11936-07-20**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS QUE la Ville de Clermont vend à Lisette Harvey et Steeve Côté, demeurant au 33, rang Gaspé à St-Apollinaire, un terrain connu et désigné comme étant le lot 5 172 679 au cadastre du Québec, dans la Ville de Clermont, contenant une superficie de 1 421,8 mètres carrés, pour un coût total de 28 155,19 \$ et ce conformément à la promesse d'achat intervenue entre les deux parties en date du 7 juillet 2020.

QUE Monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que Madame Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence M. Daniel Desmarceaux, directeur général adjoint sont autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance.

QUE la présente résolution soit adressée à Madame Lisette Harvey et monsieur Steeve Côté ainsi qu'à Me Valérie Poulin, notaire.

5.5 ENGAGEMENT DE MADAME FRANCE D'AMOUR AU POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE **RÉSOLUTION NO 11937-07-20**

ATTENDU QUE madame Brigitte Harvey, directrice générale, a informé le conseil municipal de son intention de quitter son poste à la fin de l'année 2020;

ATTENDU QUE suite à un appel de candidature, le comité de sélection a procédé à la recommandation d'une candidate;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU QUE Madame France D'Amour soit nommée directrice générale ajointe pour la période du 15 septembre au 15 novembre 2020. À compter du 16 novembre 2020, madame France D'Amour occupera le poste de directrice générale pour la Ville de Clermont.

QUE monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon soit autorisé à signer le contrat de travail précisant les modalités de l'engagement.

5.6 GEL DU TAUX D'INTÉRÊT **RÉSOLUTION NO 11938-07-20**

ATTENDU l'état d'urgence sanitaire déclaré sur tout le territoire québécois ;

ATTENDU QUE de nombreux citoyens ont dû faire face à des périodes d'emploi réduites depuis le début de la pandémie;

ATTENDU QUE cette situation fragilise les capacités financières des contribuables de la municipalité ;

ATTENDU QUE par sa résolution no 11881-04-20, le conseil municipal avait fixé à 0% les taux d'intérêts et de pénalités jusqu'au 1^{er} juillet 2020 pour toutes les facturations foncières de l'année 2020 de la Ville de Clermont. Le taux d'intérêts et de pénalité continuait de s'appliquer sur les facturations diverses et les facturations foncières antérieures à l'année 2020.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 13 JUILLET 2020

ATTENDU QUE la Ville de Clermont désire aider ses contribuables en maintenant un gel temporaire du taux d'intérêt et de pénalité jusqu'au 1^{er} septembre 2020 et en modifiant le taux d'intérêt applicable par la suite;

ATTENDU QUE la Ville de Clermont, par sa résolution no 5736-12-94 fixait le taux d'intérêt et de pénalité annuels;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- **QUE** les taux d'intérêts et de pénalité de la résolution no 5736-12-94 sont suspendus et sont fixés à 0% jusqu'au 1^{er} septembre 2020 pour toutes les facturations foncières de l'année 2020 de la Ville de Clermont. Le taux d'intérêts et de pénalité continuera de s'appliquer sur les facturations diverses et les facturations foncières antérieures à l'année 2020.
- **QU'À** compter du 1^{er} septembre 2020 et ce jusqu'au 31 décembre 2020, le taux d'intérêt soit fixé à 6% et la pénalité à 0% pour toutes les facturations foncières de l'année 2020 de la Ville de Clermont. Le taux d'intérêts et de pénalité continuera de s'appliquer sur les facturations diverses et les facturations foncières antérieures à l'année 2020.
- **QU'À** compter du 1^{er} janvier 2021, le taux d'intérêt sera fixé à 12 % annuellement et que le taux de pénalité ne s'appliquera plus pour toutes les facturations diverses et facturations foncières antérieures et futures de la Ville de Clermont.

5.7 SIGNATURE D'UN BAIL - COMPTOIR VESTIMENTAIRE DE CLERMONT RÉSOLUTION NO 11939-07-20

ATTENDU QUE le contrat de bail du comptoir vestimentaire de Clermont est venu à échéance le 30 juin 2020;

ATTENDU QUE la Ville de Clermont et le comptoir vestimentaire se sont entendus pour le renouvellement du bail;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DÛMENT RÉSOLU que monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que madame Brigitte Harvey, directrice générale ou le directeur général adjoint soient autorisés à signer un bail avec le Comptoir vestimentaire de Clermont pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021. (P1-2020-07-13)

5.8 MANDAT À MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS RÉSOLUTION NO 11940-07-20

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU QUE les avocats de la Ville de Clermont, Morency, Société d'avocats s.e.n.c.r.l. (Me Philippe Asselin) soient mandatés dans le dossier de réclamation – bris sur le système d'aqueduc sur le lot 5 946 249.

6. TRAVAUX PUBLICS

6.1 INSTALLATION DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT – ENTREPRISE FIBROTEK MATÉRIAUX AVANCÉS INC. RÉSOLUTION NO 11941-07-20

ATTENDU QU'en vertu de la résolution no 11772-11-19, la compagnie Fibrotek Matériaux Avancés Inc. s'était engagée à procéder à la construction d'un nouveau bâtiment sur sa propriété de la rue Desbiens;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 13 JUILLET 2020

ATTENDU QUE l'entente signée entre les parties prévoyait une date limite de construction au 31-12-2020;

ATTENDU l'actuelle situation reliée à la COVID-19 qui a engendré des incertitudes économiques;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DUMENT RÉSOLU que le conseil municipal de la Ville de Clermont accepte de reporter la date limite de construction prévue à l'entente au 31 décembre 2021.

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATIONS – PIIA – 65 RUE ST-PHILIPPE RÉSOLUTION NO 11942-07-20

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de rénovations a été déposée pour la propriété du 65 rue St-Philippe;

CONSIDÉRANT QUE cette propriété est située dans une zone où un règlement sur les PIIA est applicable et tout projet de rénovation doit obtenir l'aval du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme estiment que le projet de rénovations respecte les critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA # VC-438-13;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme par sa résolution # 2020-07-553 recommande au conseil municipal l'acceptation de la demande.

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DUMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont accepte le projet de rénovations tel que présenté.

8. SÉCURITÉ INCENDIE

8.1 DÉMISSION DE M. DANIEL BOUDREAUULT – POMPIER VOLONTAIRE RÉSOLUTION NO 11943-07-20

ATTENDU QUE monsieur Daniel Boudreauult a fait parvenir une lettre de démission à titre de pompier volontaire;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS que la Ville de Clermont accepte la démission de M. Daniel Boudreauult au poste de pompier volontaire et le remercie pour le service rendu à la population de Clermont depuis près de 20 ans.

9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

9.1 APPUI À UNE DEMANDE DE SUBVENTION PAR LE CLUB DE CURLING NAIRN (FONDS MUNICIPAL – PROGRAMME PROJET STRUCTURANT) RÉSOLUTION NO 11944-07-20

ATTENDU QUE le Club Nairn doit procéder à la modernisation du système de réfrigération et du système de ventilation du club de curling ;

ATTENDU QUE ces investissements sont justifiés par les obligations légales visant le remplacement des systèmes de réfrigération utilisant du fréon comme réfrigérant;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 13 JUILLET 2020

ATTENDU QUE le sport de curling rejoint une clientèle locale et régionale et ce dès l'âge de 9 ans grâce à une ligue junior et à un programme sport-étude;

ATTENDU QUE le centre de curling est un lieu de divertissement, de rassemblement et de socialisation important pour la région;

ATTENDU QUE le Club de curling Nairn a soumis à la Ville de Clermont une demande de subvention par le biais du le Programme de soutien aux projets structurants améliorant les milieux de vie – volet municipal, afin d'aider à compléter le montage financier des travaux;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont, après analyse de la demande de subvention du Club de curling Nairn, accepte le versement de 56 730 \$, soit le volet municipal de la Ville de Clermont pour les années 2020 et 2021.

9.2 RALLYE DE CHARLEVOIX – ÉDITION 2020 RÉSOLUTION NO 11945-07-20

ATTENDU QUE l'organisation du Rallye de Charlevoix tiendra une nouvelle édition de l'événement annuel du 23 au 25 octobre 2020 ;

ATTENDU QUE pour ce faire, l'organisation du Rallye de Charlevoix désire obtenir une autorisation pour circuler dans certaines rues de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Ville de Clermont autorise le Rallye de Charlevoix à tenir une course dans certaines rues de la municipalité (tel que le tracé de l'an dernier), en soirée le samedi 24 octobre 2020, conditionnellement à l'accord du Gouvernement du Québec en raison des règles associées à la Covid-19. L'organisation du Rallye de Charlevoix devra également posséder les assurances-responsabilités requises.

L'organisation du Rallye de Charlevoix devra informer les citoyens des secteurs visés par la fermeture temporaire des rues.

QUE la présente résolution soit adressée au Rallye de Charlevoix.

10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

10.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT VC-415-20-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT VC-415-10 SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS RÉSOLUTION 11946-07-20

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce conseil le règlement numéro VC-415-20-12 modifiant le règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés VC-415-10;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance antérieure de ce conseil, tenue le huitième jour du mois de juin 2020 et que le projet de règlement déposé à cette même assemblée n'a subi aucune modification de nature à en changer l'objet conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont adopte le règlement no. VC-415-20-12 « Modifiant le règlement général sur la sécurité publique et sur la protection des personnes et des propriétés no VC-415-10 », tel qu'inscrit au livre de règlements de la Ville de Clermont et inclus en annexe.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 13 JUILLET 2020

11. COMPTES

11.1 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET SALAIRES DE JUIN 2020 RÉSOLUTION NO 11947-07-20

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des déboursés et des salaires de juin 2020;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des déboursés et des salaires de juin 2020;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT de ratifier les déboursés de juin 2020 au montant de 320 751,76 \$ (*chèques manuels : 226,314,55 \$ + prélèvements : 93 099,60 \$ + remboursement de taxes : 1 337,61 \$*) ainsi que le versement des salaires de juin 2020 au montant de 82 760,02 \$. (*P2-2020-07-13*)

11.2 AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER AU 30-06-2020 RÉSOLUTION NO 11948-07-20

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste suggérée de paiement des comptes à payer de juin 2020;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de juin 2020 et autorise la directrice générale ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant de 138 158,10 \$. (*P2-2020-07-13*)

12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS

Réception d'une pétition de 75 noms de résidents du secteur Beauregard – Antoine-Grenier concernant le passage de 4 roues.

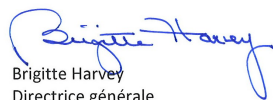
13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE RÉSOLUTION NO 11949-07-20

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON QUE l'assemblée soit levée à 19 h 22.

Jean-Pierre Gagnon
Maire

Brigitte Harvey
Directrice générale

VRAIE COPIE CERTIFIÉE


Brigitte Harvey
Directrice générale